

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 105, Rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Roubaix, Téléphone 351-17
46, rue de la Gare, 45
TOURCOING, Téléphone 3-65
3, rue Fédale Lefebvre

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

Les cartes à jouer et leur histoire



La Dame de Pique d'un jeu de cartes du XV^e Siècle.



L'égalité de couleurs qui remplaçait le Valet de Carreau sous la Révolution.

Qui dans une salle de café n'a pas assisté aux discussions parfois bruyantes voire même orageuses, que provoquent une partie de manille ?

La véhémence de ces ébats, prouve pour qui y assiste tout l'empire que les cartes ont su conquérir sur les hommes qui leur sacrifient volontiers la majeure partie des loisirs dont ils disposent.

Nous leur devons d'ailleurs ce pourcentage étrange incompréhensible le plus souvent pour ceux qui ne sont pas possédés par la même passion. Le joueur dont toute l'activité tend vers un but unique : pouvoir s'asseoir au bord d'une table et jactancer un défi à la Fortune, essayer de s'approprier grâce à de savantes combinaisons, à de longs calculs la grosse somme, celle qui le tirera d'embaras pour le restant de ses jours, du moins il l'affirme.

Mais d'où nous viennent donc ces cartes pleines de charmes certes mais dont l'empire sur les hommes est parfois génératrice de si lamentables drames ?

de nombreuses discussions et controverses. Les uns affirment qu'elles furent inventées par un Italien, d'autres par un Allemand, puis par un Français.

Il semble aujourd'hui que l'on puisse déclarer que toutes ces opinions sont également fausses.

Si l'on en croit les conclusions de longs et délicats travaux, elles seraient dues aux Sarrasins. Ceux-ci les introduisirent, vers la fin du XIV^e Siècle, en Europe ; depuis longtemps déjà ils jouaient au « nabb », c'est-à-dire aux cartes. Jeu qui se pratiquait avec des figurines identiques à celles que les Européens connaissent alors.

Tout de suite les petits cartons enluminés connurent la grande vogue. Une véritable frénésie gagna le pays et les autorités durent interdire de s'y adonner en dehors des jours fériés... mais comme cela se produisit souvent en de pareilles circonstances, cette condamnation du jeu de cartes fut vaincue et les cartes furent de plus en plus appréciées.

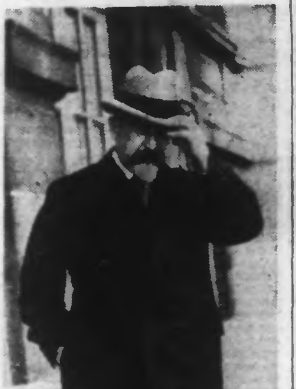
Incertitude
Le pays d'origine des cartes fut l'objet

L.-A. GARNIER.
(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

APRES ACCORD ENTRE LONDRES ET PARIS

LE PROJET franco-britannique d'assistance mutuelle a été communiqué hier à Moscou

Le maréchal Vorochilov, commissaire du peuple à la défense de l'U.R.S.S., est invité à assister aux prochaines manœuvres anglaises



Paris, 26. — L'accord a été réalisé entre les gouvernements de Paris et de Londres, sur le texte du pacte tripartite anglo-franco-soviétique, qui est proposé par la France et la Grande-Bretagne, au gouvernement de Moscou, à la suite de l'accord de principe intervenu à Genève entre les représentants des trois gouvernements.

M. Georges Bonnet a reçu, à 15 h. 20, M. Souritz, Le ministre des Affaires étrangères a communiqué à l'ambassadeur des Soviets à Paris, le projet franco-britannique d'accord tripartite en vue d'établir une assistance directe et indirecte entre la France, la Grande-Bretagne et l'U. R. S. S.

LE MARÉCHAL VOROCHILOV EST INVITÉ AUX MANŒUVRES ANGLAISES

Londres, 26. — Le maréchal Vorochilov, commissaire du peuple à la défense, commandant en chef de l'armée soviétique, a été invité à assister aux manœuvres anglaises qui auront lieu au mois de septembre et auxquelles d'autres chefs militaires étrangers assisteront également.

M. Souritz, Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris sortant du Quai d'Orsay. (S.A.F.A.R.)

L'U. R. S. S. est imminente. On a d'ailleurs toutes raisons de supposer que les propositions complètes du gouvernement britannique donneront entière satisfaction aux dirigeants soviétiques.

Selon les renseignements obtenus dans les milieux autorisés anglais, les puissances auxquelles appartiennent les officiers généraux qui seront invités à assister aux manœuvres de septembre, sont celles avec lesquelles la Grande-Bretagne a conclu un pacte d'assistance. Ainsi, le fait que le Maréchal Vorochilov se trouvera parmi les invités, donne à penser que la conclusion du pacte avec

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LA SEMAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Journée de la France d'Outre-Mer a eu lieu hier

EN 1940 SERA CÉLÉBRÉ LE CINQUANTENAIRE DU SAHARA FRANÇAIS



Cet après-midi a eu lieu au Centre Marcelin-Berthelot une conférence. M. Jean VIGNAUD, sur « Le livre français au service de l'idée impériale ». Vue prise au cours de la conférence. De gauche à droite : MM. CANDACE et RICARD. (S.A.F.A.R.)

Paris, 26. — La cinquième journée de la semaine du commerce extérieur a été consacrée à la France d'outre-mer. M. Gratien Candace, président de la Chambre des députés a présidé cette manifestation, qui s'est déroulée au centre Marcelin-Berthelot.

M. Ricard, président du Comité des conseillers du commerce extérieur, a annoncé, dans son allocution, la décision de M. Mandel de faire célébrer, en 1940, le cinquantième du Sahara français, par des grandes cérémonies commémoratives qui toucheront les oasis les plus reculées.

Puis, M. Jean Vignaud, président de la Société des gens de Lettres, a parlé ensuite du Livre au service de l'Empire. Il a retracé l'œuvre politique, militaire et sociale des colonisateurs français, officiers, missionnaires, administrateurs, colons.

Enfin, M. Henri Bourdon, au nom du ministre des Colonies, a exalté la reconnaissance de la renaissance de l'esprit impérial en France.

« On n'aura pas, a-t-il dit, les parcelles qu'on nous demande de notre territoire, car ce sont des parcelles du corps de la France. En ce 150^e anniversaire de la Révolution française, nous jurons de maintenir la France totale, une et indivisible ».

M. Gratien Candace a conclu en proclamant « qu'il n'y a pas de différence entre les Français de France et les Français des colonies ».

La manifestation s'est terminée par des danses et des chansons coloniales et un tableau lumineux figurant l'apothéose de l'Empire français.

UN SERVICE DE LA DÉFENSE NATIONALE EST CRÉÉ

Le contrôleur de l'armée Morin, y exercera les fonctions de chef de service

Le « Journal Officiel » publie l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — Il est créé, au secrétariat général du ministère de la Défense nationale, un service de défense nationale.

Art. 2. — Sous l'autorité du secrétaire général, ce service est chargé de centraliser, étudier et présenter les questions d'ordre administratif et financier sur lesquelles s'exerce l'action de direction et de coordination du ministre de la Défense nationale, dans les conditions prévues par le décret du 21 janvier 1938, et qui intéressent les départements ministériels ou, plus généralement, plusieurs départements ministériels.

Sous le timbre du service de défense nationale sont traitées les questions de principe de la compétence du secrétaire général, concernant l'action des organismes qui ont eux-mêmes un caractère interministériel, notamment la direction générale du contrôle des matériels de guerre, la direction de la provision, la direction de la défense passive. Le service de défense nationale rassemble, en outre, et conserve la documentation d'ordre général relative à la participation personnelle du secrétaire général du ministère de la Défense nationale dans des comités ou commissions interministérielles.

Art. 3. — Le service de défense nationale comprend des personnels appartenant aux départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air, détachés sur la proposition des ministres intéressés.

D'autre part, le « Journal Officiel » publie un arrêté annonçant que « M. le Contrôleur de l'administration de l'armée Morin, est détaché au secrétariat général du ministère de la Défense nationale pour y exercer les fonctions de chef du service de défense nationale ».

LE CONSEIL DE LA S. D. N. S'ÉTAIT-IL SUSPENDU EN ATTENDANT QU'UN ARRANGEMENT INTERVIENNE SUR LA QUESTION DES ÎLES AALAND ?

Genève, 26. — Le Conseil de la Société des Nations est convoqué pour demain matin, à 11 heures, ce qui indique qu'on espère lier dans la journée les dernières affaires pendantes.

De toutes manières, le Conseil sera appelé à se prononcer sur les deux résolutions qui doivent clore l'examen des demandes chinoises quant à la remilitarisation des îles d'Aaland.

On assurait ce soir que M. Maisky a été invité par le gouvernement soviétique à assister à la séance d'ajournement. Dans ces conditions les membres du Conseil ne pouvant d'une part, demeurer indéfiniment à Genève et, d'autre part, les parties intéressées, Finlande et Suède d'un côté, U. R. S. S. de l'autre, ayant besoin d'un certain délai pour confronter leurs points de vue, il est probable, si possible, un arrangement direct, le rapporteur, M. Bourquin, représentant de la Belgique, proposera demain au Conseil de suspendre sa session pendant quelques jours. Si cette suggestion est retenue, le Conseil se séparera demain pour se réunir à nouveau à Genève dans deux ou trois semaines.

UNE PROPOSITION COMMUNISTE DE RÉSOLUTION CONTRE LA PROROGATION DU MANDAT DES DÉPUTÉS

(De notre rédaction parisienne)

La commission de législation civile de la Chambre vient d'être saisie d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à ne prendre, par décret-loi, aucune mesure ayant pour objet de proroger le mandat des députés.

Cette proposition porte la signature de soixante-quatre parlementaires, dont MM. Gilbert Declercq, député de Lille ; Dewez, Musmeaux, Raux, députés de Valenciennes ; Henri Martel et Ramette, députés de Douai ; Quinet, député de Béthune.

Les auteurs de la proposition se basent sur le fait que la prorogation du mandat législatif, un an avant la fin des travaux de la seizième législature, apparaît comme une tractation destinée à permettre aux parlementaires d'échapper au verdict du suffrage universel.

Les signataires ajoutent que la Chambre, soucieuse d'assurer la sauvegarde de libertés démocratiques et le respect des lois organiques, pense que les représentants du peuple ne peuvent, sans se déconsidérer aux yeux de l'opinion publique, accepter que les pleins pouvoirs qu'ils ont votés à la majorité puissent être utilisés pour leur assurer le bénéfice de deux années supplémentaires de mandat législatif.

L'EXPOSITION du Progrès Social

se prépare à recevoir, à Lille et à Roubaix, la visite DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Pierre Lyautey, Commissaire général, nous a déclaré hier :

« L'Exposition est un acte. C'est la France au travail. Puisse-t-elle s'adresser aussi à la jeunesse et lui donner une idée de la vie sociale française, de sa variété, de son charme et de son sourire ».



M. Pierre LYAUTEY, Commissaire général de l'Exposition, prononçant une allocution au cours du déjeuner qui précède la conférence de M. G. Rapoport. On remarque à sa droite : Mme CROUZÉ et M. Albert MAHIEU, Président du Conseil d'administration de l'Exposition. (Ph. Réveil)

elle se propose de laisser apercevoir la synthèse de l'effort social français.

Après l'Exposition des Arts décoratifs qui affirmait le renouveau de nos arts, après l'Exposition Coloniale, qui donnait Paris le spectacle de la plus grande France après l'Exposition de 1937 qui leur succédait sous le signe de la technique et de la science, n'était-il pas indispensable de montrer au monde ce qu'était la vie sociale française ?

UN FONCTIONNAIRE DES CHEMINS DE FER ANESTHÉSAIT PUIS DÉVALISAIT LES VOYAGEUSES

Paris, 26. — Le commissaire spécial de la gare d'Austerlitz vient de mettre en état d'arrestation un employé de la S. N. C. F. qui occupait les fonctions de chef-distributeur aux magasins généraux. Ce fonctionnaire indélicat, Eugène Laleau, né en 1897, originaire du département de l'Indre, occupait ses congés à voyager dans les trains où il liait conversation avec des voyageuses, les anesthésiait puis les dévalisait. Sur la plainte de deux de ses victimes, Mme Léonie Gérard, âgée de 46 ans, demeurant 159, avenue de Saint-Ouen, et Mme Favory, âgée de 48 ans, venues dans un grand magasin parisien, des inspecteurs de la sûreté nationale étaient chargés de faire une enquête qui vient d'aboutir à l'arrestation du chef-distributeur.

Eugène Laleau, interrogé par le commissaire de police, après avoir nié, a fini par faire des aveux complets, il a été déferé au Parquet.

UN ANARCHISTE ESPAGNOL a été arrêté au poste-frontière de Blanc-Misseron

CET INDIVIDU, RÉPUTÉ TRÈS DANGEREUX A DÉJÀ ÉTÉ CONDAMNÉ POUR DIVERS CAMBRIOLAGES



FENA DIAZ, amené au Parquet de Valenciennes par les inspecteurs de la police spéciale de Valenciennes. (Ph. Réveil)

Les services de police spéciale de Valenciennes effectuent discrètement mais d'une façon très vigilante le difficile service de surveillance des étrangers dans la région.

Le travail effectué par les services que dirigent MM. les commissaires Goussier et Dieulot dans l'arrondissement de Valenciennes, se traduit élogieusement par quelques statistiques qui ont été particulièrement appréciées par les voyageurs qui ont été approchés par les agents de la police spéciale de Valenciennes.

LE JAPON s'arroge le droit de visiter tout navire se trouvant à proximité des côtes chinoises

Le porte-parole de l'amirauté nipponne a annoncé cette décision au cours d'une conférence de presse

SELON DES INFORMATIONS AMÉRICAINES, LE JAPON N'ÉTABLIRAIT CEPENDANT PAS LE BLOCUS DE LA CHINE



Un groupe de prisonniers chinois photographié à Lushan (Chine Centrale). Parmi les soldats, on remarque une jeune fille à qui les Japonais ont laissé provisoirement son grand fusil. (Ph. Keystone)

LIRE NOTRE INFORMATION EN CINQUIÈME PAGE

LIRE EN SEPTIÈME PAGE
44 - RADIO-REVEIL - 39